

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°068

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 15 avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 18h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DESCAMPS Christiane, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MARTIN Samuel, AUGY Thierry, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Madame Solene DA SILVA

Madame Kourtoum SACKHO

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Cédric SCHROEDER

Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ

Madame Maria Elisabete GONCALVES
PEIXOTO

Monsieur Philippe ALLAIN

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Damien BIDAL

Madame Katalyne BELAIR

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Fatima YAOU

Monsieur Pierre yves NAULEAU

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Zishan BUTT

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Mme Véronique DAUVERGNE

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Ressources Humaines/Service Développement des Compétences

OBJET : Création d'un poste d'infirmier dans le cadre d'un contrat de projet (projet addiction)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCKET,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 II ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité de prendre en compte l'appel à projet « lutte contre les consommations à risques et les conduites addictives » remporté et mis en œuvre dans la Commune d'Aubervilliers ;

Considérant les subventions accordées par l'ARS afin de mettre en place les actions de santé publique ;

Considérant la nécessité de recruter un infirmier pour assurer la mise en œuvre du projet « lutte contre les consommations à risques et les conduites addictives » ;

Adoption à l'unanimité par 50 pour

DELIBERE :

DECIDE la création de l'emploi non permanent, à temps complet, dans le cadre d'un contrat de projet, dont la rémunération sera fixée en référence à un grade du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces

agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 26/04/21

Accusé en préfecture :

93-219300019-20210415-Imc120074-DE-1-1

Publiée le : 26/04/21

Certifiée exécutoire : 26/04/21

Le Maire,



Karine FRANCKET